

Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 6 juillet 2018

9 ème **Commission N**° CP-2018-7-9-1

Service instructeur DECS - service appuis et ressources

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT SOUTIEN AUX GYMNASES DESSERVANT LES COLLÈGES

Résumé: Lors du vote du BP 2018 en date du 21 décembre 2017, l'Assemblée départementale a adopté un nouveau dispositif permettant de soutenir les collectivités locales ayant des projets d'investissement pour leurs installations sportives couvertes mises à disposition des collèges. Elle s'est également prononcée pour un volume d'autorisations de programme de 720 000 € et a inscrit 500 000 € de crédits de paiement en faveur de cette nouvelle politique. Le présent rapport propose l'attribution d'une subvention de 106 928 € au SIVOM de la Région de ROUFFACH pour la rénovation et la mise en accessibilité du COSEC desservant le collège Jean Moulin. La Commission « Sports et Vie Associative » (9ème) a donné un avis favorable le 8 juin 2018.

Par délibération n° CD-2017-7-9-1 approuvée le 21 décembre 2017, l'Assemblée départementale a adopté, dans le cadre de la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative, un nouveau dispositif permettant de soutenir les collectivités locales ayant des projets d'investissement pour leurs installations sportives couvertes mises à disposition des collèges.

Le présent rapport propose le financement des travaux de rénovation et de mise en accessibilité du COSEC de ROUFFACH.

Je rappelle que les autorisations de programme inscrites en faveur de tels projets d'investissement au BP pour 2018 s'élèvent à 720 000 € et les crédits de paiement à $500\ 000\$ €.

Lors de la réunion de la Commission permanente du 26 janvier 2018, deux projets ont déjà été retenus dans le cadre de cette nouvelle rubrique pour un montant total de 565 904 €.

Le SIVOM de la Région de ROUFFACH a décidé d'engager divers travaux de mise en accessibilité et de rénovation du COSEC de ROUFFACH qui dessert prioritairement le collège Jean Moulin de ROUFFACH pour la pratique de l'éducation physique et sportive (population scolaire 2017/2018 : 461 élèves).

Les travaux estimés à 269 940 € HT concernent la mise en sécurité de la chaufferie et des locaux techniques, le remplacement du générateur de chauffage de la salle de judo, la réfection du sol sportif de la salle de sports, le changement des menuiseries intérieures et extérieures, la mise aux normes des sanitaires et de l'éclairage. Sont également prévus dans ce programme de réhabilitation, la mise en place d'un grillage entre le COSEC et le lycée agricole pour 2 621 € HT. Ces derniers travaux ne sont pas subventionnables au titre de cette rubrique.

En application des critères de financement votés par notre Assemblée le 21 décembre 2017 et ajustés par la Commission permanente du 26 janvier 2018, je vous propose d'allouer au SIVOM de la Région de ROUFFACH, en faveur de ce projet, l'aide financière suivante :

Montant du projet : 269 940 € HT
Dépense subventionnable : 267 319 € HT
Taux : 40 %
Participation du Département : 106 928 €.

Son versement sera effectué en deux fois en fonction de l'avancement de l'opération qui devrait, selon l'échéancier des travaux transmis par le maître d'ouvrage, s'achever dès cette année.

Il est précisé que l'attribution de cette subvention fait l'objet d'une convention établie sur la base du modèle approuvé par la Commission permanente du 26 janvier 2018 (n° CP-2018-1-9-1), qui stipule que le SIVOM s'engage à maintenir pendant 10 ans en faveur du collège au minimum le même nombre de créneaux horaires dont il dispose habituellement au moment de la demande de subvention et selon un tarif préférentiel.

En conclusion, il appartient à notre Assemblée :

- d'allouer dans le cadre de ce nouveau dispositif en faveur des installations sportives une aide financière de 106 928 € au SIVOM de la Région de ROUFFACH pour la rénovation et la mise en accessibilité de son COSEC,
- de m'autoriser à procéder au versement de la subvention conformément aux modalités retenues dans le cadre de ce nouveau dispositif, soit un premier acompte de 50 % sur présentation des justificatifs et le solde à la fin de l'opération,
- de m'autoriser à signer une convention avec le SIVOM de la Région de ROUFFACH, établie sur la base du modèle de convention approuvé par la Commission permanente le 26 janvier 2018.

Les dépenses correspondantes, d'un montant total de **106 928 €**, seront prélevées sur le Budget Départemental au programme E211 ligne 204 – 32 - 204142 -2482 – 102.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT